

Extraits des comptes-rendus de conseils municipaux

Les comptes-rendus de séance sont consultables en mairie dans leur intégralité

Séance du 6 mars 2018

Conseiller absent excusé : Ch. Crouzil.

Secrétaire de séance : V. Sommer, secrétaire de mairie.

◆ Règlement de l'accueil de loisirs.

Quelques modifications ont été apportées sur certains articles :

- Modalité de fonctionnement 3.3 - Fonctionnement de l'accueil du soir.

- Tarifs et facturation 4.1 - Accueil de loisirs.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

◆ Contrats de territoire du Conseil départemental : choix des programmes.

En 2018, le conseil départemental de la Haute-Garonne simplifie les règles sur les procédures de programmation. Désormais, les communes de moins

de 5 000 habitants peuvent bénéficier de 2 projets supérieurs à 70 000 € (un scolaire et un équipement public) ainsi que des projets inférieurs à 70 000 €. Afin de ne pas perdre le bénéfice de 42 159 € accordé à la commune par l'Etat dans le cadre du projet des cheminements verts, Claude Lafon, maire, propose de conserver uniquement le projet de remise en état du chemin des Muletiers, d'un montant de 62 460 € HT, de reporter les travaux de remise en état du chemin d'En Régis sur l'année 2019 et de conserver pour 2018 le projet d'accessibilité de la mairie et de l'école (monte-personnes).

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

Projet	Coût HT	Subvention DETR	Subvention Etat	Début des travaux
Accessibilité	81 718,67	déposée le 12.01.2018		après accord DETR
Cheminements verts	70 265,00	Chemin des Muletiers 62 460,00	accord le 11 mai 2017 : 60% soit 37476,00	avant le 11 mai 2019
		chemin d'En Régis 7805,00 reporté à 2019	accord le 11 mai 2017 : 4683,00	
Ecole 2018	695 000,00	déposée le 12.01.2018		01.07.2019
Ecole 2019	943 402,50	déposée le 12.01.2018		01.07.2019

◆ Recrutement d'agents contractuels.

- Actuellement deux personnes sont concernées dans le cadre de l'accueil de loisirs associé à l'école (ALAE) :

- Hadi Diallo qui est à 30 h / semaine

- Adriana Bénézech qui est à 22 h 15 / semaine

Depuis leur entrée à l'ALAE en août 2016, deux contrats ont été signés. Le premier dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité et le second dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire dans les conditions statutaires. Aujourd'hui il est nécessaire de les embaucher, car le centre de gestion nous a informés qu'au vu de la loi il n'est plus possible d'établir un nouveau contrat à durée déterminée.

Vu les avis partagés des conseillers municipaux un complément d'information sera demandé au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Garonne.

Accord de l'assemblée à l'unanimité

- Une offre d'emploi sera communiquée prochainement au centre de gestion afin de trouver un remplaçant pour M. Éric Saugnon, adjoint technique, qui part à la retraite en fin d'année 2018.

◆ Remboursements d'achat de timbres à Christine Bénazet.

Dans le cadre de sa mission de coordinatrice pour le recensement de la population de la commune, Christine Bénazet, adjointe au maire, a acheté des timbres afin de pouvoir envoyer les lettres de relance nécessaires Elle en demande le remboursement.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

◆ Prêt du podium à la mairie de Villeneuve.

Le podium de la commune a été conçu et fabriqué par les agents techniques. Il n'est accompagné d'aucune notice explicative et la présence des agents est indispensable pour effectuer le montage et le démontage. L'assemblée décide à l'unanimité de ne pas prêter le podium.

◆ Syndicat départemental d'énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) : nouvelle procédure pour petits travaux.

Le SDEHG propose aux communes de prendre en début d'année une délibération de principe qui consiste à établir une réserve de 10 000 € de travaux maximums afin de permettre l'intervention rapide des entreprises.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

◆ Adhésion de Terres du Lauragais au Syndicat mixte d'aménagement des rivières (SYMAR).

A compter du 1er janvier 2018, la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) est devenue une compétence obligatoire pour les communautés de communes. Les communautés de communes peuvent confier l'exercice de cette compétence à des syndicats de rivière auxquels elles sont adhérentes. La communauté de communes Terres du Lauragais adhère à des syndicats sur une grande partie de son territoire, sauf sur le bassin versant du Syndicat mixte d'aménagement des rivières du Val d'Ariège (SYMAR Val d'Ariège). Aussi, Terres du Lauragais demande au conseil municipal de se prononcer sur son adhésion au SYMAR Val d'Ariège. Accord de l'assemblée à l'unanimité.

◆ Validation du zonage constructible du PLU.

Afin de respecter notre engagement de population limitée à 1 130 habitants en 2030, M. le maire propose de supprimer les zones constructibles au hameau du Moulin et sur le côté ouest de la côte d'En Serny et de conserver en zone constructible le lieu-dit Les Béouzels.

Accord de l'assemblée à la majorité.

5 voix favorables : Cl. Lafon, P. Carriere, N. Fauré, B. Larroche, J-L. Lucas.

2 voix défavorables : P. Balty, car elle estime qu'une partie des terrains est en zone inondable, à proximité immédiate du canal du Midi et du pont d'En Serny, classé monument historique. Il faudrait de plus y installer une pompe de relevage, A. Dardard. 5 abstentions : M-L. Arnaud, Ch. Bénazet, M. Denoy, S. Gasc, J-M. Jimenez.

La zone est couverte par un PPRI (Plan de prévention des risques inondations) approuvé par la préfecture qui classe le secteur en zone bleue « aléa faible » hauteur inférieure à 0,5 m, où sont autorisées les constructions neuves à condition que le premier plancher soit situé au dessus des PHEC (Plus hautes eaux connues). De ce fait, le PLU est compatible avec le PPRI en identifiant le secteur en zone constructible.

◆ Choix du mode de chauffage de l'école rénovée.

Suite à la réunion du groupe de travail Ecole, 3 modes de chauffages sont proposés.

- Solution 1 : 2 chaudières gaz propane à condensation,

- Solution 2 : 1 chaudière à granulés de bois,

- Solution 3 : Pompe à chaleur (PAC) air/eau haute température,

Certains conseillers demandent si l'installation d'une climatisation individuelle dans chaque classe est prévue. P. Balty, conseillère municipale, rappelle les effets négatifs de la climatisation sur la santé des enfants et sur l'environnement.

Des devis seront demandés afin de permettre plus de précisions sur cette option.

Ce point est donc ajourné.

◆ Bornage école : retrait de l'impasse de la Grange Izar du domaine public.

Le plan cadastral actuel ne correspond pas au périmètre du projet école. Il est nécessaire de déclasser l'impasse de la Grange Izar du domaine public et de l'inclure à la parcelle de l'école. A contrario, la zone parcellaire de l'école qui empiète sur la rue des Ecoles doit être intégrée dans le domaine public.

Accord de l'assemblée à l'unanimité.

◆ Ordre du jour complémentaire :

- Demande d'attribution d'une concession dans le cimetière de la commune.

Un habitant d'Ayguésvives, souhaite acquérir une concession dans le cimetière communal.

L'article 2 du règlement du cimetière relatif au droit à l'inhumation stipule que seule une personne décédée sur la commune, où habitant la commune ou encore ayant droit à une sépulture de famille dans le cimetière communal peut reposer dans le cimetière de Montesquieu.

C'est pourquoi l'assemblée décide à l'unanimité de ne pas donner son accord.

◆ Urbanisme.

PC : M. Jonathan Gamiette, côte de Négra, maison individuelle.

PC : M. Benoît Pouzac, rue de l'Ancien Petit Fossé, transformation garage.

PC : M. Sébastien Lehoux, chemin de Saint Jean, abri de jardin et terrasse couverte.

PC : M. Freddy Bobichon, côte de Négra, extension de l'habitation.

PC : M. Mathieu Viti, chemin d'En Régis, maison individuelle.

DP : M. Anthony Lopes, 3 Ter impasse d'En Régis, abri de jardin.

CUB : Pôle immobilier Labège, côte de Négra, pour une maison individuelle.

◆ Comptes-rendus de réunions :

Groupe École 20 février 2018 :

- Le démontage du four à pain : les précautions à prendre et les modalités de démontage du four de boulanger sont inclus dans le Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) qui sera remis aux entreprises. L'entreprise attributaire du lot aura à charge le démontage et le stockage sur l'aire de la station d'épuration. La commune aura en charge la construction d'un abri adéquat pour protéger les briques de la pluie.

- La tenue au feu du plafond de la cuisine de la cantine : après examen des lieux, il s'est avéré que le plancher hourdis n'a pas une tenue au feu suffisante (1/2h au lieu d'1h). Pour être aux normes, un flocage de ce plafond est envisageable.

- Planning des différentes phases de la procédure :

- le 12 mars : lancement de la consultation

- le 21 et 28 mars à 14 h : visite des lieux par les entreprises

- le 13 avril : retour des offres

- du 16 avril au 11 mai : analyse et mises au point

- du 14 au 18 mai : restitution finale

- le 31 mai : ordre de service de démarrage

- en juin : préparation et réunion publique

- début juillet : démarrage effectif des travaux

Les trois comptes-rendus de réunions suivants sont consultables en mairie.

- Syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement (SMEA) du 12 février 2018.

- Syndicat public de l'eau Hers Ariège (SPEHA) du 15 février 2018.

- Terres du Lauragais du 27 février 2018

Commission Travaux du 16 février 2018 :

- Examen des possibilités d'éloignement des écoulements d'eau de pluie provenant de la toiture de la mairie ; l'écoulement des eaux pluviales autour de la mairie.

- Propositions pour le revêtement du futur parking de la mairie : gravier ou dalles alvéolées engazonnées. L'entreprise Lefebvre sera sollicitée.

- Il a été rappelé que l'élargissement du passage pour les automobiles devant la mairie devait être réalisé en pavés autoblocants et non en béton balayé, pour limiter l'imperméabilité des sols.

- Il a été rappelé que la construction d'un petit bâtiment abritant des W-C derrière la mairie devrait prendre soin de respecter l'environnement et l'esthétique des briques anciennes.

◆ Informations.

- Antenne Orange sur le château d'eau : des modifications seront apportées afin d'améliorer la qualité et la performance du service.

- Ecole du Caousou : une demande est faite auprès de la commune pour le prêt du terrain de foot et les vestiaires, afin d'accueillir les jeunes élèves qui participeront à la 36e marche de solidarité, le jeudi 12 avril 2018.

- Halte Répît - Nouveau service de proximité à Ayguésvives : la mairie d'Ayguésvives et l'association ASA (Alliances sages adages), ont mis en place ce

nouveau service non médicalisé qui sera ouvert les lundis après-midi à Ayguésvives de 14h à 17h30, pour un tarif de 10 €. Elle s'adresse aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, ou de troubles apparentés, ou plus généralement en perte de capacités cognitives. Elle s'adresse aussi aux aidants, à la famille et aux proches.

- Pharmaciens : la FSPF (Fédération des syndicats pharmaceutiques de France) lance une campagne de sensibilisation intitulée : « En France, 1 pharmacie sur 2 va mourir ! », afin d'informer la population des difficultés rencontrées par cette profession.

- Diagnostic petite enfance et enfance jeunesse du territoire Terres du Lauragais : le compte-rendu du 30 janvier a été transmis à la commune.

- Canal des deux Mers - Journée citoyenne : une « grande journée de nettoyage » des berges et des abords du canal est organisée le samedi 7 avril 2018, de 9h à 12h, afin de mobiliser et de mettre en avant la solidarité intercommunale pour l'environnement.

- Dans le cadre de l'organisation du secteur de recrutement du futur collège d'Escalquens, le Conseil départemental prévoit de modifier les secteurs de recrutement de certains autres collèges.

- École / Exercice incendie : la fiche d'évaluation de l'exercice d'évacuation 2017-2018 nous a été transmise par Mme Sire, directrice de l'école.

- Direction départementale des territoires de la Haute-Garonne : suite au dépôt du dossier concernant la demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) faite par la commune, la DDT nous informe que le dossier a bien été pris en compte en date du 7 février 2018.

- Réponse favorable de de la commission d'arrondissement de Toulouse pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, concernant la demande d'installation d'un élévateur de personnes à la mairie.

- Des conteneurs à ordures seront ajoutés sur la côte En Serny, ainsi qu'à la Vierge, sur la Côte de Négra.

- Sur les chemins de Goudet et de Lardenne, des panneaux de signalisation seront mis en place pour signaler les nids de poule.

- Une réponse sera faite aux agriculteurs ayant signé le courrier envoyé à la mairie le 22 janvier dernier pour demander l'exonération de la taxe foncière non bâtie, comme cela a été accordée aux agriculteurs convertis au bio.

Séance levée à 22 h 30.